Décision 19-DCC-133 du 17 juillet 2019

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Clinique internationale du parc Monceau par le groupe Almaviva

Posted on: 12 août 2019 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Almaviva
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Société Clinique Internationale du Parc Monceau

Lire

Le texte intégral de la décision

34.31 Ko